

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-2-14

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES AU FONCTIONNEMENT 2021 DES SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prendre acte du versement des contributions statutaires complémentaires aux dépenses de fonctionnement pour un montant de 205 093 €, en faveur des syndicats mixte d'aménagement de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster et du Markstein Grand Ballon.

Les statuts des syndicats mixtes de montagne prévoient que leurs membres, dont la Collectivité européenne d'Alsace, participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Ces contributions prévues aux statuts des syndicats mixtes constituent dès lors une dépense obligatoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le syndicat mixte, maître d'ouvrage, perçoit toutes les recettes en provenance des équipements transférés dont la taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage, mais en contrepartie, il supporte toutes les dépenses liées à ces équipements, à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques (sauf exploitation en régie) ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les budgets des syndicats concernent, notamment :

- Les frais de personnel du syndicat mixte ;
- L'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement.

Les syndicats du Markstein Grand-Ballon et de la Vallée de Munster assurent aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La contribution statutaire des membres au fonctionnement des Syndicats mixtes de montagne est la suivante :

Syndicat Mixte Lac Blanc (SMALB)	50 % Collectivité européenne d'Alsace 50 % Com/Com
Syndicat Mixte Vallée de Munster (SMVM)	
Syndicat Mixte Markstein Grand Ballon (SMMGB)	
<i>Pour mémoire : Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)</i>	40 % Collectivité européenne d'Alsace 40 % Département 90 20 % autres membres

➤ **Contributions statutaires complémentaires de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement 2021 du SMALB, du SMVM et du SMMGB**

Pour le SMALB, le SMVM et le SMMGB, un montant de 549 600 € avait été inscrit au BP 2021, versé en intégralité suite à la Commission permanente du 19 avril 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions mises en place (fermeture des remontées mécaniques), les budgets des syndicats mixtes ont été fortement impactés : les redevances et chiffres d'affaires sont quasi nuls.

Ces trois syndicats mixtes ont ainsi fait part de leurs besoins complémentaires pour équilibrer leurs budgets de fonctionnement, à savoir :

Syndicats mixtes	Contributions statutaires (BP 2021)	Besoins complémentaires (DM1 2021)	Total 2021
Syndicat Mixte Lac Blanc (SMALB)	150 000	50 000	200 000
Syndicat Mixte Vallée de Munster (SMVM)	150 700	50 000	200 700
Syndicat Mixte Markstein Grand Ballon (SMMGB)	248 900	105 093	353 993
TOTAUX	549 600	205 093	754 693

Les besoins complémentaires du SMMGB, fonctionnant en régie, sont nettement supérieurs aux deux autres syndicats mixtes, qui fonctionnent en Délégation de Service Public (DSP) : les dépenses prévisionnelles 2021, estimées à 1 016 504,55 €, ne pourront pas être couvertes par les recettes et font apparaître un déficit de 400 000 €.

Les dépenses sont liées aux frais de personnel (440 K€) mais également à la gestion des remontées mécaniques du Markstein et du Grand Ballon, de la luge sur rail et du minigolf du Markstein. C'est pourquoi, le syndicat mixte demande un soutien financier complémentaire de 105 093 €. Le projet de BP 2021 du syndicat mixte a pu être équilibré en tenant notamment compte de cette subvention de fonctionnement exceptionnelle.

En conséquence, le présent rapport vous propose de prendre acte des versements complémentaires en faveur des syndicats mixtes du Lac Blanc, de la Vallée de Munster et du Markstein Grand-Ballon, pour un montant total de 205 093 €.

Ce rapport a obtenu les avis favorables des Commissions Territoriales du Centre Alsace du 8 septembre 2021 et du Sud Alsace du 6 septembre 2021.
L'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar est sollicité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte du versement des contributions statutaires complémentaires aux dépenses de fonctionnement 2021 des syndicats mixtes de montagne pour un montant total de **205 093 €**, selon la répartition suivante :
 - **50 000 €** pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc ;
 - **50 000 €** pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges ;
 - **105 093 €** pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P061O003 – Enveloppe P061E01 – Natana 3559 – 65 – 6561 – 69.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY